

20 février 2013

**Réponse du Conseil administratif à**

- **la motion du 17 janvier 2012 de MM. Alain de Kalbermaten, Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, M<sup>mes</sup> Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, Fabienne Fischer et Fabienne Aubry Conne: «IN-2 - 200 rues piétonnes: compensation et plan d'ensemble cohérent des futures rues piétonnes»;**
- **la résolution 17 janvier 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Michel Amaudruz et Olivier Tauxe: «Une étude plus détaillée pour les futures propositions visant la mise en œuvre de l'initiative IN-2 - 200 rues piétonnes».**

*TEXTE DE LA MOTION M-994*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un plan d'ensemble cohérent pour les futures propositions visant la mise en œuvre de l'initiative IN-2 «200 rues piétonnes»;
- de chiffrer les compensations pour les futures propositions, avec une clé de compensation de 0,8 pour des places destinées aux deux-roues motorisés ou non, cela afin de permettre que la compensation accompagne la réalisation des rues piétonnes;
- de tenir le Conseil municipal informé des discussions en cours concernant le parking des Clés-de-Rive.

*TEXTE DE LA RÉOLUTION R-149*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- présenter un plan d'ensemble cohérent et financièrement chiffré concernant les tronçons qui seront piétonnisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'IN-2;
- chiffrer exactement le nombre de places de stationnement qui seront ainsi supprimées;
- présenter un plan des places de parc perdues et des places de parc trouvées en compensation;
- présenter une étude sur le report du trafic sur les grands axes;

- informer le Conseil municipal sur l'avancement des discussions concernant le parking des Clés-de-Rive.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Suite à l'acceptation en votation populaire du référendum contre la réalisation des 50 premières rues piétonnes, le Conseil administratif estime que les études demandées dans le texte de la motion sont sans objet.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*